

**Communiqué de presse / Dossier de presse
Fête du printemps des jardins 1^{er} Avril 2019**

SORTONS LES POISONS / ELIMINONS LES PESTICIDES ...oui, mais comment fait-on ?

La conférence de presse organisée le 1^{er} avril à Chambéry a permis d'apporter des informations importantes sur l'interdiction des pesticides dans les jardins privés dès le 1^{er} janvier 2019 (Loi Labbé)

Les témoignages de M. Dantin (Président du Cisalb), M. Berthoud, (Maire de la Motte Servolex, Vice président de Grand Chambéry en charge de l'agriculture et des espaces naturels), Mme Perrier (adjointe à la ville de Cognin), Florent Bérard (technicien du Cisalb), Jean Louis Hofbauer (directeur de Trialp) et du responsable du magasin Botanic de la Ravoire ont mis en évidence la volonté locale d'aider les citoyens à mettre en œuvre cette loi importante.

L'enjeu est de taille !

- 1 gramme de substance active d'un produit pesticide pollue (au sens de rendre l'eau impropre à la consommation humaine) un étang de 1ha sur 1 m de profondeur, ou un cours d'eau sur 10km² !
- Le Cisalb (Comité intersyndical pour l'assainissement du Lac du Bourget) a trouvé 57 substances chimiques dans les cours d'eau du bassin. Il en a même trouvé qui sont interdits depuis plus de 30 ans. Leur disparition est lente et difficile, d'où l'importance d'éliminer tous les produits interdits selon les voies autorisées. Ne surtout pas les disperser dans la nature ou les abandonner au fond du jardin.

Quel risque pour un jardinier ou un particulier qui utilise ou détient des produits pesticides interdits ?

- Il risque 150 000 euros d'amende. Lourde peine, calée sur la législation concernant les créateurs, producteurs et distributeurs de produits chimiques phytosanitaires. Évidemment, la situation des jardiniers individuels sera sûrement prise en compte par le juge mais la réalité est là : il est urgent de s'en débarrasser ! Et inutile de rouspéter, c'est plutôt une bonne nouvelle !

Quel produit pesticide est interdit ?

- Les institutions en charge du contrôle des produits chimiques et pesticides (Etat, Agence française de la Biodiversité, ADEME...) ne communiquent pas clairement sur cette question pourtant centrale. C'est regrettable. Mais à leur décharge, c'est compliqué : Entre les noms commerciaux et les noms de molécules interdites ou autorisées, le citoyen lambda s'y perd (et le professionnel aussi !). Il peut néanmoins chercher de l'information sur des sites spécialisés comme www.jardiner-autrement.com
- **Les règles simples pour identifier et sortir les produits désormais interdits dans les armoires et les jardins des jardiniers sont les suivantes :**
 1. Éliminer, sans hésiter, toutes les vieilles boîtes et produits non utilisés en les rapportant sur les points de collecte (dans leur emballage d'origine ou sac fermé) Pensez aussi à vider l'armoire de la grand-mère et le garage du vieil oncle !
 2. Éliminer toutes les boîtes portant un logo « danger » et/ou « produit chimique » : tête de mort, arbre et poisson mort, éclairs, ...
 3. Dans le doute, aucune hésitation.... Élimination !

4. A partir de 2019, les magasins spécialisés ne vendent plus que des produits autorisés. Le jardinier peut donc refaire sa « pharmacie de jardin » (dans une armoire fermée, dans un bac pour éviter les coulures...) en toute tranquillité, avec des produits de « bio-contrôle » ou des produits autorisés pour l'agriculture bio. Il peut aussi chercher à s'en passer en améliorant ses techniques culturales.
5. (Avec des pesticides, utilisez toujours des gants, ne fumez pas, éliminez les emballages dans la filière spécialisée, lavez-vous les mains après)

Mais alors comment vont faire les jardiniers, s'ils ne peuvent plus utiliser les « phytosanitaires???

- Pas de panique ! rappelons-nous d'abord et avant tout que cette loi d'interdiction des pesticides protègent les jardiniers (et c'est tant mieux pour eux !), elle ne les agresse pas.
- Et pour leurs plantations, il existe encore plus de 400 produits de « bio-contrôle » autorisés (produits naturels ou à faible nuisance)
- Un grand nombre d'alternatives existent (techniques culturales, prévention, choix des variétés, ...) Alors, oui, il faut jardiner vraiment et ne plus se contenter de faire pshitt, pshitt à la moindre attaque. Bonne nouvelle, les jardiniers deviennent des héros, des pros : avec un peu d'apprentissage, leurs légumes seront aussi beaux ! (et surtout bien meilleurs : vous avez déjà remarqué comme une courgette devient fade quand vous êtes obligés d'enlever la peau ?)
- On peut aussi se renseigner auprès de sa jardinerie, se documenter, partager nos expériences. (...dans le cadre des jardins partagés, par exemple !)

Des magasins spécialisés ont arrêté de vendre des pesticides de synthèse depuis 2008. Totalement exclus de leurs rayons.... Et ils n'ont pas perdu de clientèle, au contraire !

C'est le cas de Botanic, par exemple (présent à La Ravoire sur Grand Chambéry et présent à la conférence de presse). Botanic a même organisé, au plan national, une collecte de pesticides: 60 tonnes ont été ainsi retirés des jardins en 5 ans. Durant deux week-ends (23-24 mars et 30-31 mars), le magasin de la Ravoire a collecté les pesticides. Les démarches convergent, tant mieux ! C'est un exemple qui a facilité, permis que la Loi Labbé soit votée.

Des communes, pour qui les pesticides sont interdits depuis 2017, montrent aussi l'exemple. Des communes ont présenté leur réalisation durant la conférence de presse :

- La Motte Servolex n'utilise plus de pesticides depuis 2015-2016 prolongeant en cela, la forte diminution de consommation engagée avant 2014. Des techniques nouvelles ont été mises en place, des investissements en nouveau matériel ont été faits (et en partie financés par l'Agence de l'eau et le Cisalb). A titre d'exemple, la consommation annuelle de pesticides d'une commune comme La Motte Servolex, en 2015, soit 90 kg de substance active, était susceptible de polluer l'ensemble du lac du Bourget sur une profondeur de 20m. Des progrès notables sont donc réalisés.
- Grâce à une forte formation des agents communaux, les espaces verts de Cognin, y compris le cimetière, sont exemptés de pesticides. La commune consacre beaucoup d'énergie à expliquer aux habitants que les petites herbes présentes ne sont pas le résultat d'une négligence des services municipaux mais bien d'un choix et d'un effort pour respecter la biodiversité... ce que tout le monde demande par ailleurs. Restons cohérents ! Aujourd'hui, le bassin versant du lac coté Cognin est celui qui est le moins pollué (avec une seule substance chimique retrouvée dans ses cours d'eau contre 9 à 21 sur les autres sites au sud du lac).

Les progrès sont donc significatifs.... Il existe des lois qui servent à quelque chose, tant mieux !

MODALITES POUR LA COLLECTE DES PESTICIDES ORGANISEE LE 6 AVRIL

- La collecte est organisée en partenariat avec Grand Chambéry, le Cisalb, le collectif des jardins partagés, Trialp, EcoDDS.
- Pour savoir ce que les citoyens doivent apporter à la collecte : voir le chapitre ci-dessus sur les « règles simples pour identifier les produits interdits »
- La collecte sera réalisée en traction animale avec 2 chevaux.
- Les chevaux passent sur les points de collecte à la fin des permanences.

HORAIRES A RESPECTER :

Points d'apport volontaire, Collecte Nord et Ouest : 6 avril

- 8 à 9h Sonnaz (devant la mairie)
- 8h à 10h Chambéry le Haut (devant la mairie de quartier)
- 9h à 10h30 Chambéry le Vieux (devant la mairie de quartier)
- 10h à 11h Landiers (devant le siège de l'agglo Grand Chambéry)
- 11h à 12h La Motte Servolex (devant la mairie)
- 12h à 13h30 Cognin, Vimines, St Cassin (devant la mairie de Cognin)
- 13h30 à 14h30 Jacob Bellecombette et Biollay (devant la mairie annexe du Biollay)
- 14h à 15h Bellevue (devant la salle Sequoia, 170 rue Charles Beaudelaire)

Points d'apport volontaire, Collecte Sud et Est : 6 avril

- 8 à 9h La Ravoire (devant la Mairie)
- 9h à 10h Barby (devant la Mairie)
- 10h à 11h St Alban Iysse (devant la Mairie)
- 11h à 12h Bassens (devant la Mairie)
- 12h à 14h Barberaz (devant la Mairie)
- 14h à 15h Fb Montmélian (devant la MJC composteurs)
- 15h-16h Mérande Les Moulins (devant le centre social)

Et à 16h30, le 6 avril :
Tous à la Place des Éléphants à
Chambéry, autour d'un verre
de l'amitié :

On commence à réparer la
planète, ça s'arrose !

Si vous ratez les horaires, ne laissez pas les produits dehors, rattrapez la collecte aux points suivants, venez à 16h30 boire un coup aux Eléphants.....ou portez-les en déchetterie.

Les médias sont invités à venir rendre compte de la collecte, ce 6 avril, à 16h30 aux Eléphants. Une évaluation populaire de la fête du printemps des jardins et de la collecte sera réalisée sur place.

Informations complémentaires et guides techniques sur les pesticides sur :
www.jardinier-autrement.fr